

BILAN EXERCICE INCENDIE CFA/CFPPA

Date de l'exercice : 11 mai 2007



disponible sur le site !

1. Rappel de règles applicables en matière de sécurité incendie aux établissements recevant du public (ERP) :



Note de service DGER/SDPFE/N2006-2026 du 1er mars 2006

Règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP). (article R.33 de l'annexe II de l'arrêté du 13 janvier 2004).

Les dispositions contenues dans cette note de service rappellent aux établissements d'enseignement la nécessité de respecter rigoureusement la réglementation sur la sécurité incendie, et en particulier de réaliser **deux exercices d'évacuation par année scolaire ; le premier se déroulant obligatoirement dans le mois qui suit la rentrée.**

NB :

Pour les établissements comportant des locaux à sommeil, **deux exercices supplémentaires doivent être faits de nuit**, ce qui porte à quatre le nombre d'exercices d'évacuation à effectuer durant l'année scolaire.

2. Année scolaire 2006/2007 : déroulement de l'exercice d'évacuation incendie n° 2 :

Locaux concernés : bâtiment D -E

Date de l'exercice : le 11 Mai 2007

Heure de déclenchement : 11 h 00

Organisation générale :

- a. rassemblement de l'équipe incendie à 10 h 50,
- b. rapide tour d'horizon (effectifs personnels et apprenants - environnement),
- c. déclenchement de l'alarme au niveau du SSI (bureau V. FABRE) par l'ACMO,
- d. 3 observateurs positionnés l'intérieur du bâtiment D (circulation des flux),
- e. 1 observateur « armé » d'une grille (tour des locaux, constats) et 2 observateurs en lien avec les groupes, et chronométrage.

Exercice sur CFPPA-CFA : bâtiments D – (E)			
	oui	non	Observations
Modalités d'organisation			
Inopiné	X		Le choix avait été volontairement porté sur des groupes classes (ex : année terminale du CAPA) n'ayant pas participé à un exercice similaire sur leur scolarité.
Application des consignes générales			
Tout le monde a entendu le signal d'alarme	X		Les sirènes, présentes aux différents niveaux et atelier du bât. D, ont fonctionné normalement. NB : Les occupants du bâtiment E (1 groupe classe) ont quitté les lieux « grâce au mouvement de foule ». Il convient de noter que le bâtiment E est couplé avec le SSI du bâtiment B ; et qu'aucune sirène extérieure au bât D n'est présente.
Tout le monde a évacué	X		Un stagiaire adulte présent au distributeur de boisson a quitté les lieux à la demande d'un des observateurs
L'ascenseur du bâtiment D est resté inutilisé	X		

<p>Tout le monde a respecté la consigne de « Ne pas revenir en arrière ».</p> <p>Tout le monde présent dans le bâtiment, à l'audition du signal, a respecté la consigne de rejoindre le point de rassemblement</p>	<p>X</p> <p>X</p>		<p>En toute hypothèse, il semblerait que 2 personnes n'aient pas participé pleinement à l'exercice en quittant le bâtiment par l'impasse du Scardon lors du retentissement de l'alarme.</p> <p>Les groupes classes ont d'abord regagné le plateau sportif. avant de converger vers le point de rassemblement (pelouse devant les garages du bâtiment C).</p>
<p>Le comptage des personnes a été effectué sans problème</p>		<p>X</p>	<p><u>Constats :</u></p> <p>La présence « anormale » d'un apprenant issu du CDR avec le groupe classe a été constaté,</p> <p>Le positionnement des groupes sur l'aire de rassemblement s'est opéré de façon satisfaisante,</p> <p>Les groupes classes ont été à peu près normalement reformés,</p> <p>Les formateurs, feuille d'appel en mains (à une exception près selon notre observation) ont procédé à l'appel, mais non pas systématiquement rendu compte (au Chef d'Etablissement).</p>
<p>Evacuation</p> <p>Evacuation immédiate</p> <p>Evacuation aisée</p>	<p>X</p>		<p>Pas de signalement particulier de la part des observateurs : les flux ont emprunté les issues réservées.</p> <p>NB:</p> <p>Une table et une chaise avaient été malencontreusement positionnées (couloir 2nd étage (près de la salle D22) derrière une porte battante coupe feu (devant garantir l'étanchéité / fumées).</p>

<p>Evacuation en bon ordre</p> <p>Bonne prise en compte des personnes handicapées</p> <p>Bonne prise en compte des visiteurs et/ou personnels services intra EPL</p>			<p>Pas de signalement particulier de la part des observateurs (évacuation dans le calme et en bon ordre).</p> <p>Sans Objet</p> <p>X 1 agent TOS, 1 personne extérieure à l'établissement ont pénétré dans les locaux CFPPA-CFA (phase finale de l'exercice) d'où la nécessité d'une présence humaine aux abords des bâtiments D et E (interdire l'accès depuis l'impasse scardon et/ou depuis l'allée côté résidences).</p>
<p>Autre(s) constat(s) :</p> <p>1 classe (porte fermée à clé),</p> <p>1 classe avec porte « grande ouverte »</p> <p>Deux classes (rétroprojecteur resté en fonctionnement</p> <p>Des classes (circuit d'éclairage en fonctionnement)</p> <p>Des locaux administratifs, salle des formateurs : éclairage en fonctionnement, portes non fermées</p>			<p>Le temps de l'évacuation des locaux + regroupement des effectifs et appel a été estimé à 5 minutes</p> <p>A priori, groupes en autonomie : en attente du passage d'un évaluation orale.</p>

3. De quelques axes d'amélioration (liste non exhaustive et éléments non hiérarchisés) :

- redéfinir au niveau de l'équipe incendie l'organisation de l'exercice (rôle de chacun),
- désigner un nombre suffisant de personnes pour encadrer et guider les occupants lors d'une évacuation (recueil des données, chronométrages, ...),
- préparation en amont de l'exercice incendie : information auprès des publics (stagiaires, apprentis, élèves) et personnels,
- améliorer les conditions du comptage des effectifs présents (tout particulièrement pour les personnels)

- définir, avec le concours des Sapeurs-Pompiers locaux, l'organisation générale d'un exercice d'évacuation (sensibilisation des publics)

« Dans le domaine de la sécurité incendie, aucun risque n'est tolérable et il est nécessaire de se conformer rigoureusement aux prescriptions d'usage »

« Gardons à l'esprit que ces exercices d'évacuation représentent un entraînement capital qui est l'occasion, pour l'établissement, de vérifier sa capacité à gérer seul une situation de crise en attendant l'arrivée des secours (pompiers, SAMU) ».

Fait à Abbeville, le 11/05/2007

La Direction